

LA VIE
DE
MONSEIGNEVR
ALAIN
DE SOLMINIHAC

EVESQVE BARON , ET
COMTE DE CAORS,
ET ABBE RECVETIER
DE CHANCELLADE.

Composée par le R. Pere LEONARD
CHASTENET Prieur des Chanoines
Reguliers du Prieuré N. Dame de Caors,
de la Reforme de Chancellade.



A CAORS,
Par JEAN BONNET Imprimeur, & Libraire 1662

Avec Privilege du Roy, & Approbation.



De sa Charité au têmes de la peste.

C H A P I T R E X I I .

C'Est dans la necessité qu'on connoit les vrais amans. Nôtre Alain a monstre au têmes de la peste qui est vn têmes de necessité, son amour enuers le prochain, soit lors qu'il étoit encore simple Abbé, soit apres qu'il fut fait E-uéque. Le Perigord fut affligé de peste en l'an 1629. aussi bien que plusieurs autres Prouinces, tout le monde apprehendoit si fort la fureur & la rage de cette cruelle maladie, que plusieurs mouroient abandonnés de tout secours spirituel. Le zele de nôtre Abbé le fit resoudre de les secourir aux dépens de sa vie. Il se mit en campagne, & commença de courir d'vn côté & d'autre dans la terre de Chancellade, & aux Parroisses circonuoisines pour admini-

398 *La Vie de M. Alain de Solminihac*
luy; Il se fit porter dans sa chambre le
3. volume des actes de l'Eglise de Milan,
où il y a vn traité de *cura pestilentia* com-
posé par ce saint Cardinal, lequel il leut
exactement aussi-bien que tout le liure
4. de sa vie avec résolution de se former
sur ce modèle, autant que l'état pre-
sent des choses le pourroit permettre.

Considerant que les calamités, & les
fleaux que Dieu nous enuoye, sont les
effets de sa Iustice, & de sa colere pro-
uquée par les pechés des Hommes, &
que le plus efficace moyen pour l'appai-
ser, c'est d'en ôter la cause par le re-
tranchement des vices, & par la cor-
rection des mœurs: il fit vne Ordonnan-
ce qui fut publiée dans toutes les Par-
roisses de la Ville, par laquelle il de-
fendoit sous peine d'Excommunication
Ipsò facto toute sorte de bals, danses,
balets, & autres passe-têms qui ne se
passent pas pour l'ordinaire sans offen-
ser Dieu, il exhorta les Habitans à la
penitence, à se reconcilier les vns
avec les autres, à étouffer toute sorte
d'inimitiés, & de diuisions, & à l'ac-
complissement d'un Vœu que la Ville

auoit fait au têmes de la peste en l'an 1628. lequel n'auoit pas été encore accôply. En suite il ordonna des ieûnes & prieres publiques, & vne Procession generale, en laquelle on porteroit le saint **Suaire** de nôtre Sauueur, Relique tres precieuse qui est gardée dans l'Eglise Cathedrale, qu'on exposeroit le saint Sacrement en certaines Eglises, & qu'a la fin des grandes Messes on chanteroit l'Antienne *Retordare Domine testamenti, &c.* avec l'Oraison qui se dit au têmes de peste. Je sçay bien que pour son particulier il redoubla ses prieres, & ses penitences, comme il auoit accoustumé de faire quand il aprenoit quelque desordre; peu de têmes apres afin de tenter tous les moyens possibles pour preseruer la Ville, il eut recours à la sainte Vierge, & ordonna qu'a midy immediatement apres le Salut on sonneroit à branle la grand'Cloche de l'Eglise Cathedrale, & qu'a l'instant tous les Habitans se prosternans à genoux en quelque lieu & compagnie qu'ils fussent d'itoyēt deuotement *le Salue Regina*, à cette intention qu'il pleût à Dieu de